
Etats généraux de la presse

Ce que dit la Filpac CGT

Le gouvernement veut tenir à l'automne des « états généraux de la presse ». Etats généraux ? Alors il doit s'agir d'un vaste débat national, public, ouvert à tous. Pas d'un séminaire d'experts de connivence, d'économistes du même bord, de financiers et d'industriels intéressés par leurs parts de marché. On parle bien de ça ? Alors avançons les moyens, mesures et initiatives à mettre en œuvre au service de l'information, du pluralisme, de la démocratie.

Pour une orientation démocratique

La presse, l'essor du nouveau média numérique, l'information en général, ont besoin de se frayer de nouveaux espaces, et de faire fructifier les acquis historiques en matière de démocratie. Mais existe-t-il un choix démocratique ? Tout dans le discours dominant est centré sur l'économie libérale, érigée au rang de science exacte, de vérité absolue. Priorité doit être donnée à la qualité de l'information, pas à la rentabilité de la transaction commerciale de sa vente.

La crise ? Celle de l'offre éditoriale

Les éditeurs parlent de la « crise » de la presse. De quelle crise s'agit-il ? Elle est engendrée par la pauvreté de l'offre éditoriale et des contenus, par l'extrême rareté de l'initiative créatrice de nouveaux titres, qu'ils soient imprimés ou sur un site Internet.

La crise de la presse est d'abord la crise de l'offre éditoriale.

En revanche, la part est belle pour un certain type d'informations, celles relevant de la sensation, de l'émotion, du superficiel. Une entreprise de formatage de l'opinion se construit, elle est l'inverse du choix à opérer pour la promotion de l'information. Le rôle de la presse et de l'information doit être renforcé dans l'espace public. **La presse et l'information doivent participer au débat public, pas à la fabrication de l'opinion.**

Le rôle des institutions démocratiques

L'information et la presse, pour exister dans notre pays que certains aimeraient immerger dans le libéralisme, doivent-elles être, obligatoirement, concentrés dans de grands groupes ? Ou bien ont-elles une chance d'accès à l'indépendance, à la qualité au service du citoyen ? Dans ce cas, des mesures doivent être prises pour les protéger, assurer leur pérennité et leur développement. L'information et la presse sont mortelles. Assurons-leur une longue vie.

A cet égard, quel est le rôle des institutions démocratiques et des pouvoirs publics ? Aider les groupes les plus forts à construire un marché de l'information à l'échelle mondialisée, ou développer une société de l'information fondée sur des valeurs démocratiques, qui nécessitent des investissements et une régulation économique et sociale renforcée.

De quoi parle-t-on quand il est évoqué un « nouveau modèle économique » ? Trois sources financent la presse d'information générale : l'achat du lecteur, la publicité, les aides à la presse. Marche-t-on vers le renforcement d'une illusion, la gratuité, pour mieux éradiquer l'une des sources de financement, les aides à la presse ? Qu'elles doivent être réorientées vers la création éditoriale, vers le soutien aux moyens de l'indépendance, certainement. Mais supprimées ? Non. Des partisans organisés agissent en lobby pour obtenir cette destruction. **Nous sommes pour réévaluer ces aides, pas les détruire.**

Promouvoir le pluralisme et l'indépendance de l'information

Notre choix est net : force doit rester à la démocratie. Il s'agit de promouvoir le pluralisme de l'information donc de la presse, de soutenir l'initiative éditoriale nouvelle, de conforter les moyens industriels leur permettant d'exister, d'assurer une distribution et une diffusion équitables qui assurent le droit et l'accès libre à l'information, de mettre au point un système de solidarité qui soutienne les organes de presse les plus faibles, de créer de véritables instruments de mesure de la vente de l'information et de la presse.

Ces objectifs relèvent d'une loi d'orientation.

En conséquence, nous optons pour un renforcement des organes de régulation de l'information et de la presse.

Des structures existent :

- une direction du développement des médias sous la tutelle du ministère de la Communication et de la Culture,
- un conseil supérieur des messageries de presse chargé de l'application de la loi sur la distribution de la presse (loi Bichet),
- une commission paritaire des publications et agences de presse groupant administrations et entreprises de presse, dont le secrétariat relève de la DDM,
- une société professionnelle des papiers de presse assurant le service d'une centrale d'achat aux éditeurs.

Il s'agit maintenant de mieux coordonner leur action au service de l'indépendance et du pluralisme de la presse et de l'information. Pour ce faire, **nous préconisons la création d'une haute autorité de la presse**, en charge de l'application de la loi d'orientation, de la coordination des moyens de régulation, et dont les membres seront désignés par l'Assemblée nationale, le Sénat et le Conseil économique et social.

Les moyens de l'initiative éditoriale

L'exercice concret de la démocratie de l'information suppose des moyens. A défaut, seuls les plus fortunés disposeraient du pouvoir de création éditoriale. La dérive actuelle l'illustre. C'est pourquoi la création éditoriale, l'encouragement aux initiatives rédactionnelles doivent disposer d'un système de financement. **Un fonds tel que celui existant dans l'industrie cinématographique devra être créé**, dont les sommes collectées seraient allouées selon les préconisations de la Haute Autorité.

L'initiative éditoriale, ainsi encouragée, aura également pour effet de renouer les liens de confiance très détériorés entre les lecteurs et les rédactions. Existes des chartes déontologiques, dont celle de Munich est la référence. Mais elles ne sont pas appliquées. De surcroît, le nouveau média, Internet, véhicule une somme considérable, en perpétuelle progression, d'informations non vérifiées. Dès lors la qualité de l'information n'est pas certifiée. **Un label devra être mis en place** qui, apposé sur le support médiatique, certifiera la véracité des informations délivrées par des professionnels et les indissociables bonnes relations sociales (tarifs salariaux, qualifications, temps de travail, stabilité des contrats de travail) présidant aux rapports entre salariés et direction au sein des entreprises d'information.

Soutien public au pluralisme

Le pluralisme est d'importance constitutionnelle, le Conseil constitutionnel l'a établi en 1984. Pour que nul écart ne se creuse entre les textes fondamentaux de la république et la réalité du terrain, le pluralisme doit être supporté par **un fonds à vocation égalitaire**. Précisément, la répartition des fonds doit être inversement proportionnelle aux capacités financières, aux ressources publicitaires des différentes entreprises d'information. Le choix d'attribution des sommes et leur montant doivent cibler les supports quotidiens d'information générale de façon à corriger les inégalités existantes, et à

encourager les initiatives et créations éditoriales. La gymnastique économique se mettra au service du pluralisme en ce sens que le mur de l'argent ne fasse pas obstacle à la libre circulation des informations, des opinions et des idées qui lui sont liées.

Distribution et impression : la place des moyens industriels

Les moyens industriels au service de l'initiative éditoriale font partie intégrante des moyens du pluralisme. **Les centres d'impression des quotidiens reçoivent la garantie de demeurer attachés aux entreprises d'information**, qui utilisent leurs moyens pour assurer l'indépendance de leur fabrication.

De la même façon, **la loi Bichet et le système de distribution des NMPP et des MLP doivent être confortés** et adaptés aux missions qui sont les leurs : fournir au citoyen, en quelque lieu que ce soit du territoire, le ou les titres de son choix. Les éditeurs, à l'instar des moyens d'impression, doivent garder la maîtrise de la distribution, ce qui les met à l'abri d'opérations industrielles dont la logique négligerait forcément le respect fondamental de la liberté d'accès au titre choisi par le lecteur.

Pour un cadre social renouvelé

De façon par trop systématique, la question sociale est traitée par une simple soustraction des effectifs, par des procédés de rupture du contrat de travail, qu'elles prennent l'aspect d'ainsi nommés départs volontaires, de plans de licenciements collectifs, de guichets incitant au départ individuel au terme de transactions obscures.

L'information, la presse et le média numérique reposent sur des personnels qualifiés, motivés, dûment rémunérés. Pour rétablir ces normes, développer les nouvelles qualifications, conforter l'attachement professionnel aux entreprises d'information, la Filpac CGT préconise pour l'ensemble des formes de presse d'information générale, imprimée comme numérique, **la construction d'un cadre social** correspondant à la création d'un statut stable du travail salarié.

La Filpac CGT prend toutes dispositions et initiatives, avec ses adhérents, militants, délégués et organisations, pour porter ses positions et propositions dans le débat public, de telle manière qu'elles soient entendues et prises en compte aux états généraux de la presse.

Montreuil, le 23 juillet 2008

